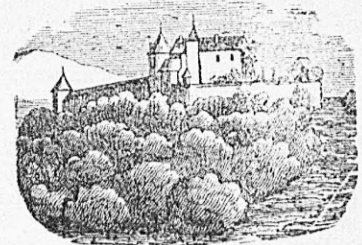


LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 50
6 mois, » 2 50
Etranger: 1 an, 1 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames : 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de
port.

BULLE, le 25 novembre 1892.

L'assurance obligatoire. — (Suite.)

Dans le but de favoriser la fondation de sociétés d'assurance mutuelle contre les cas de mortalité non prévus par l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1888, sur l'assurance contre la mortalité de l'espèce bovine, l'art. 3 de cette loi donne, à ces sociétés, le droit à une réassurance ou à un subside.

Un assez grand nombre de propriétaires ont eu la sagesse de profiter de cette mesure libérale du législateur.

En 1891, il existait 33 de ces sociétés, ayant assuré 20,603 têtes de bétail représentant une valeur d'estimation de 7,604,072 fr. et une valeur assurée de 6,640,753 fr.

C'est là, sans doute, déjà quelque chose, mais c'est loin d'être ce qu'on était en droit d'espérer. Un laisser-aller habituel, une insouciance impardonnable, puis encore, souvent, une économie aveugle et mal entendue, telles sont les causes qui empêchent un trop grand nombre de nos agriculteurs de veiller avec soin sur tout ce qui peut contribuer, sur tout ce qui est nécessaire même à leur bien-être matériel.

Aussi, dit le conférencier, tout le monde presque est-il unanime pour reconnaître la nécessité de créer une assurance obligatoire générale sur le bétail bovin; il cite, entre autres, comme étant de chauds partisans de cette idée, MM. Corpataux, député, les conseillers d'Etat Python et Schaller, ainsi que nombre de sociétés agricoles et vétérinaires, tous et toutes envisageant que l'obligation d'assurer le bétail bovin rendrait de grands services à toute la population agricole.

Dans son beau rapport au Département fédéral d'agriculture, M. Muller, chef de section dans ce département, plaide chaleureusement l'introduction de l'assurance obligatoire du bétail; et dans la circulaire aux gouvernements cantonaux, M. Deucher, chef du Département fédéral de l'agriculture, déclare être disposé à accorder un subside aux cantons qui introduiront cette assurance.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 71

PETITE MÈRE

PAR
ÉMILE RICHEBOURG

Et puis encore, dans cette envolée vers des horizons qui apparaissent lumineux, combien n'y a-t-il pas de secrètes espérances?

Tous, tant que nous sommes, nous espérons en une destinée meilleure. Nous cherchons à nous élever. Les plus humbles, les plus infimes ne sont pas sans avoir un grain d'ambition. Pour que l'homme agisse, il lui faut un mobile, quel qu'il soit. Ceux qui montent le plus haut seraient restés en bas s'ils n'avaient été poussés par rien.

Pour Berthe et Suzanne, Manerville était un cercle étroit dont elles allaient sortir. C'était l'avenir vaste, sans limites qui s'ouvrait devant elles. Riches d'illusions, enthousiastes comme le sont toutes les jeunes filles, elles s'élançaient, l'âme ardente, vers la nouvelle terre promise.

Tous, forcément, nous rêvons, et dans son vol le rêve nous emporte.

Quinze jours plus tard, Félicie et ses filles débarquaient à Paris et se logèrent tout près de la gare, dans un hôtel de la rue Saint-Quentin.

C'était une installation provisoire, pour quelques jours seulement.

Il avait été décidé que, aussitôt que possible, on louerait un logement composé de trois pièces : deux chambres à coucher, une salle à manger avec sa petite cuisine. Le logement

L'assurance générale obligatoire du bétail vise à deux buts :

1° Alléger au simple particulier les pertes qu'il pourrait éprouver, par suite de la mortalité pouvant se produire sur son bétail, en répartissant la perte survenue, et, dans une certaine mesure, entre tous les propriétaires de bétail;

2° Obliger les agriculteurs insouciantes à soigner comme ils doivent l'être, et leur bétail sain, et leur bétail malade, sous peine d'être déchés des avantages concédés par l'assurance.

Quelles seraient les conséquences de l'introduction de l'assurance générale obligatoire?

Pour pouvoir répondre aussi exactement que possible à cette question, nous dit M. Strebel, il est indispensable de connaître le % de la mortalité chez les bêtes à assurer, ainsi que le produit approximatif des dépouilles des animaux perdus.

Malheureusement, les statistiques relatives à ce sujet sont peu nombreuses. Heureusement, cependant, que nous possédons des données exactes, comprenant les exercices de 1890 et 1891, relativement à nos sociétés d'assurance libres : chez elles, la mortalité a été d'environ 2 % du bétail assuré; et la statistique dressée par différentes sociétés d'assurance mutuelle donne à peu près les mêmes résultats.

Or, l'assurance générale obligatoire devant comprendre une moyenne de 70,000 têtes de bétail assurées, en admettant une mortalité de 21 sur 1000, le chiffre des pertes dues aux maladies non contagieuses s'éleverait donc à 1470; si l'on évalue en moyenne à 280 fr. la pièce, ces 1470 animaux perdus, on se trouve en présence d'un total à payer de 411,000 fr.

Mais, dans le but d'obliger l'agriculteur à bien soigner son bétail sain, comme son bétail malade, on ne fixerait l'indemnité qu'aux trois quarts du montant de la taxe officielle de l'animal abattu ou péri, de sorte qu'en réalité il ne serait payé qu'une somme de 308,780 fr. pour les 1400 bêtes perdues.

(A suivre.)

l'on, on achèterait les meubles et les ustensiles de cuisine indispensables, car on irait à l'économie.

Du reste, la dépense ne serait pas bien forte, attendu que le père Lucotte, au premier signe, enverrait à sa fille de la literie, des draps, du linge.

Seulement, il faudrait trouver le logement à proximité de la rue de Choiseul, où demeurait Mme Romagne, si, comme on était en droit de l'espérer, la grande couturière donnait du travail à la mère et à ses filles, soit en les employant dans un atelier de couture, soit en leur donnant de l'ouvrage à faire chez elles.

Mais avant tout, il fallait voir.

Dès le lendemain, la mère et ses enfants, dans leur plus belle toilette, s'acheminèrent vers la rue de Choiseul.

Suzanne, qui connaissait Paris, était, dans les rues populeuses, pleines de mouvement et de bruit, comme dans son élément. Mais Félicie et Berthe ouvraient de grands yeux ahuris, s'effrayaient du bruit des voitures et voyaient toujours quelqu'un prêt à être écrasé.

Néanmoins elles regardaient, sans se lasser, les beaux magasins, les riches devantures, les superbes étalages des vitrines. Elles passaient d'une surprise à une autre; elles étaient émerveillées.

Elles arrivèrent rue de Choiseul.

Mais, en six mois, que d'événements s'accomplissent!

La maison de Mme Romagne n'existait plus. Fatiguée, malade, elle s'était retirée des affaires, avait cédé sa clientèle à une couturière qui demeurait rue d'Antin, et était allée vivre à Madrid, où son frère était négociant en soieries.

C'était une première et cruelle déception. Mais fallait-il se décourager? Non.

Allons rue d'Antin, dit Suzanne,

Berthe conservait sa gaieté, mais la mère était un peu soucieuse.

Rue d'Antin, Suzanne fut reçue par une première ouvrière, la maîtresse n'ayant pas jugé à propos de se déranger.

NOUVELLES DE LA SUISSE

Assemblée fédérale. — Le Conseil fédéral a arrêté l'ordre du jour de la session de décembre des Chambres fédérales. Outre ce qui reste des sessions précédentes, une trentaine de nouveaux objets ont été inscrits, tels que : élection du président de la Confédération, du vice-président du Conseil fédéral, d'un conseiller fédéral, du tribunal fédéral pour la période 93-98 et d'un président et vice-président de la cour; — motion Comtesse sur la représentation de la Suisse à l'étranger; — conventions commerciales avec l'Espagne et la France; — initiative contre l'abatage israélite; garantie fédérale de la constitution genevoise; — loi sur le repos dominical des fonctionnaires du téléphone; — loi réduisant les taxes téléphoniques; — opportunité de l'envoi de délégués pour l'étude de l'exposition de Chicago; — révision de la loi sur les patentes; traitements du personnel du Département militaire; — palais du parlement; — loi sur l'administration et l'occupation des travaux du Gothard; — budget; — monopole des allumettes; loi sur l'encouragement de l'agriculture, etc.

Administration. — Le Conseil fédéral a organisé un projet de loi concernant la réorganisation de la division des forêts, chasse et pêche, du Département de l'industrie et de l'agriculture. Le personnel comprendrait : un inspecteur général des forêts, traitement de 7000 à 8500 fr.; deux adjoints, traitement de 4000 à 6000 fr.; un secrétaire de la division, de 3500 à 4500 fr., et un commis, de 2400 à 3200 fr.

Procès du « Mont-Blanc ». — Le Grutli de Bienne a décidé de demander au comité central du Grutli la convocation d'une assemblée populaire à Lausanne pour protester contre le jugement rendu dans l'affaire du Mont-Blanc.

Exposition d'agriculture. — Le Comité d'organisation de l'exposition fédérale d'agriculture qui aura lieu en 1893, à Berne, vient de lancer un appel au peuple suisse.

La jeune fille, très simplement, avec une grande politesse, exposa sa demande.

— Nous ne donnons pas d'ouvrage au dehors, lui fut-il répondu d'une voix aigre et presque brutalement, et à l'atelier nous avons les ouvrières qu'il nous faut.

— Mais un peu plus tard?

— Nous avons des promesses faites que nous ne pourrions remplir en deux ans.

Et comme Suzanne insistait, se recommandant de Mme Romagne chez laquelle elle avait travaillé.

— Attendez un instant, dit l'ouvrière, je vais voir la patronne.

Elle sortit et reparut au bout de quelques instants.

Par la porte qu'elle avait laissée ouverte, Suzanne, Félicie et Berthe entendirent une voix criarde qui disait ou répétait :

— Dites à ces femmes que la recommandation de Mme Romagne n'est pas suffisante pour moi.

Il faut croire que la couturière de la rue d'Antin et l'ex-couturière de la rue de Choiseul n'étaient plus bien ensemble.

— Vous venez d'entendre, dit la première ouvrière, s'adressant à Suzanne, je n'ai rien à ajouter.

Félicie et les jeunes filles se retirèrent.

— Mauvais début et qui n'annonce rien de bon, murmura la mère.

— Nous verrons, maman, nous verrons, répondit Suzanne.

— Bah! fit Berthe, qui, comme sa sœur, avait l'âme fortement trempée, il y a toujours de l'ouvrage pour ceux qui veulent travailler.

VIII

Tout n'est pas rose.

On ne fit pas d'autres démarches ce jour-là. Le lendemain on se leva de bon matin et avant huit heures on descendait vers le centre de Paris.

Pour contenter Berthe, émerveillée comme le sont tous

complète
Bulle,
[522]
le clientèle du district
WÆBER
Fribourg & Renens :

US DIRA QUE LE
GINEUX
[761]
ce de farines
OS ET DÉTAIL
ulu et semoule
1res qualités.
oine, griez de froment
son non moulu.
— Blé comprimé.
J. MOREL,
e J. MOREL-BADOUX,
Bulle.

UCROUTE
BOURG et de BERNE
GROS ET DÉTAIL
L. & C. Barras,
u Cheval-Blanc, à Bulle. [697]
cherche
ille de magasin ayant
ncation et sachant un peu
es offres écrites au bureau
ous chiffre S. V. [755]
COTONS-FLEURS
mes mortuaires
PROGIN, en face de la Pro-
; marchandises de très bonne
duits. — On confectionne sur
chaussettes, gants, mitaines,
[667]

LA
de lin Burgdorf
pour le filage et tissage
vivre, du lin et des étoupes, aux
modérés. La matière est filée
ongueur. — Exécution du tra-
t soignée. (H7947Y)
DÉPÔTS :
ene WÆBER, à Bulle;
YER-DEMIERRE, à Romont.
où une personne bien portante
un malade n'a instantanément
une tasse de bon bouillon.
servilleusement atteint par le

VÉRITABLE
ande
EN
RATIONS
Dans tous les magasins
d'épicerie et de comés-
drogueries et pharmacies.
Comptoir de littérature, à Wil-
excès de population!
ments importants sur l'acte gé-
s suites, par le Dr Rymer. Prix:
e sous enveloppe cachetée.) [451]
ille Lenz, imprimeur-éditeur.

Cet appel indique que l'exposition comprendra : 1° Une section scientifique. 2° Une exposition générale d'animaux de races chevaline, bovine, caprine, etc. 3° Une exposition d'animaux de basse-cour et de lapins. — 4° Une exposition d'abeilles. 5° Une exposition laitière. 6° Une exposition des produits agricoles (fourrages, blés, fleurs, fruits et raisins). — 7. Une exposition d'objets se rapportant à l'agriculture. — 8. Une exposition de machines, outils et instruments agricoles.

Il y aura, en outre, une exposition forestière et une exposition de pisciculture.

Le programme général de l'exposition sera publié prochainement. Le commissariat général est chargé de fournir, dès aujourd'hui, tous les renseignements qu'on lui demandera.

Jura-Simplon. — A partir d'aujourd'hui, les actions ordinaires du Jura-Simplon se négocieront au marché de Paris.

Choléra à Hambourg. — La première souscription pour les Suisses victimes du choléra à Hambourg s'élève à un total de 6352 marks 56. La Société de couture des femmes suisses a reçu, en outre, une somme de 383 marks, et des vêtements divers sont encore parvenus au comité.

Berne. — Les sociétés de tir de Bienne ont décidé d'organiser, pour l'été prochain, un grand tir de la Suisse occidentale.

— On apprend la mort de M. Jules-César Ducommun, traducteur en chef à la chancellerie fédérale depuis 1872, et frère de M. Elie Ducommun. Le défunt était un botaniste distingué; il a publié un ouvrage connu de tous ceux qui s'occupent des plantes suisses. Pendant quelques années, il fut le correspondant bernois de la *Revue* de Lausanne.

Soleure. — Une dépêche de Soleure au Département fédéral des chemins de fer annonce que le train 623 a déraillé à la gare de cette ville, près de la première aiguille. Il n'y a pas d'accidents de personnes, mais les dégâts matériels sont considérables. Plusieurs wagons de marchandises ont déraillé. Les voyageurs venant de Bienne et allant à Bienne doivent être transbordés. Les causes de l'accident sont encore inconnues.

Bâle-Ville. — La police a arrêté à la gare badoise, à Bâle, deux garçons âgés de 10 à 14 ans, qui s'étaient enfuis du domicile paternel, dans le grand-duché de Bade. Ces gamins étaient armés d'un revolver et d'un poignard; leur intention était de se rendre en Afrique « afin d'avoir des aventures. » On a renvoyé ces jeunes aventuriers à leurs parents.

Vaud. — Mardi matin, à six heures, un garde-voie a trouvé, non loin de la gare de Payerne, le cadavre d'une femme, nommée Marie Fivaz. Cette malheureuse avait le crâne ouvert et une jambe écrasée. On croit, dit la *Feuille d'avis*, qu'elle a été atteinte par le train partant de Payerne sur Palézieux à 5 h. 50 du matin.

Valais. — Lundi a eu lieu à Sierre la répartition des dons aux victimes de l'incendie de Chalais. Une pauvre femme, qui avait touché pour sa part 300 fr. en billets de banque, rentrait avec son mari,

les nouveaux débarqués de province et dont la curiosité était on ne peut plus naturelle, on allait consacrer une partie de cette journée à courir la ville afin de voir ses superbes monuments, ses larges boulevards et ses grandes rues si animées, si vivantes, et encore les belles boutiques et leurs magnifiques vitrines.

Vers midi, nos promeneurs déjeunèrent aux environs du Palais-Royal, dans un de ces petits restaurants à bas prix à l'usage des bourses modestes, ce qui n'empêcha point Berthe de déclarer qu'elle n'avait jamais fait un si bon repas.

On continua la promenade jusque vers deux heures. Alors Suzanne proposa d'aller faire une visite à M. Verneuil.

— Cette visite, tu la dois, dit Félicie, c'est un devoir à remplir.

On se dirigea vers la demeure de l'huisssier. Devant la maison, Félicie s'arrêta.

— Ce serait trop d'être toutes les trois, dit-elle; Suzanne, va seulement avec ta sœur; moi, je vais vous attendre ici.

Les jeunes filles montèrent à l'appartement de M. Verneuil, qui se trouvait au troisième étage.

Elles furent reçues par un domestique que Suzanne ne connaissait pas, et qui leur répondit que M. Verneuil devait être dans son étude.

Les jeunes filles redescendirent deux étages et entrèrent dans l'étude.

Leur apparition causa une certaine émotion parmi les clercs, bien en devoir de travailler, et qui tous dressèrent la tête. Un seul reconnut Suzanne et la salua.

— M. Verneuil est dans son cabinet, dit-il, vous pouvez entrer.

A la vue des deux sœurs, l'huisssier se leva.

— Ah! fit-il.

Cependant, il tendit la main à Suzanne.

Il était plus étonné que satisfait de voir la filleule de sa défunte femme.

Suzanne le comprit et la froideur de la réception lui causa

à Sion, où ils sont établis, quand, en quittant le train, elle s'aperçut qu'elle n'avait plus son argent. On devine sans peine le désespoir de cette malheureuse, pour qui l'argent perdu représentait tout l'avenir. Les recherches faites dans le train qui l'avait amenée n'ont donné aucun résultat. Il faut espérer que cet argent a été trouvé par une personne honnête qui s'empressera de le rendre à son infortunée propriétaire.

— Dimanche, dans la soirée, on a arrêté, dans la cathédrale de Sion, un ancien sacristain révoqué qui s'appropriait à voler le tronc pour les pauvres malades.

Neuchâtel. — Dans la nuit de samedi à dimanche 20 novembre, on a volé à la fabrique des Billodes, au Locle, une centaine de montres en argent, quelques-unes en or et un peu de monnaie. Jusqu'à présent, on n'a aucun indice sur le ou les voleurs.

— Lundi matin, M. Charles Frieden a pris, à la ligne, à environ 2 à 300 mètres du bord, en face du musée des Beaux-Arts, à Neuchâtel, un des plus beaux brochets capturés dans le lac de Neuchâtel. Ce brochet mesure 1 m. 15 de long; à en juger par ses flancs bien rebondis, et son air de santé, le gaillard ne se laissait manquer de rien, ce qui, du reste, est attesté par son poids superbe de 25 livres.

Genève. — Le Grand Conseil a constitué son bureau comme suit : Président : M. Vincent, radical-libéral, élu par 50 voix contre 48 données à M. Ruty, conservateur, président sortant de charge; 1^{er} vice-président : M. Plan, radical-libéral, élu par 51 voix contre 43 accordées à M. Célestin Martin, ultramontain; 2^e vice-président : M. Chauffat, conservateur, élu par 85 suffrages; Secrétaire : M. Triquet, candidat ouvrier, élu par 49 suffrages, émis par les députés ouvriers et radicaux, contre 44 données à M. Duccellier, ultramontain; Vice-secrétaire : M. Le Fort, conservateur, élu par 81 voix, à la place de M. Duccellier, qui ayant été nommé par 72 voix, a refusé.

Le *Genevois* apprécie ainsi ces élections :

« Cette première séance du nouveau Grand Conseil revêt la portée d'un événement. C'est la sanction de la défaite de la coalition « démocratique », c'est l'avènement d'une majorité radicale. Les trois groupes de gauche ont montré qu'ils ne formaient qu'un corps pour lutter contre l'adversaire conservateur et ultramontain et qu'ils sont solidaires pour la défense des idées progressistes. Le reste est secondaire. »

— Une tentative des radicaux-libéraux d'amener un rapprochement avec les radicaux-nationaux sur le nom de M. Gavard a échoué, toutefois il est certain que l'union se fera pour l'envoi de deux députés radicaux aux Etats.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

France. — D'après une dépêche Havas, les Français sont entrés dans Abomey. Behanzin est en fuite; on ignore encore si ses sujets l'ont suivi ou s'ils ont fait soumission aux Français. Le trône en or de Behanzin a été envoyé à Porto-Novo.

Belgique. — Plusieurs personnes ont reçu des lettres menaçant de faire sauter leurs hôtels le 30 novembre.

une impression pénible. Néanmoins elle expliqua à M. Verneuil sa présence à Paris.

— Ah! très bien, fit-il.

D'un ton assez indifférent, il adressa aux jeunes filles des paroles d'encouragement, voulut bien leur donner quelques conseils et ce fut tout. Il resta froid et comme mécontent.

Les jeunes filles se retirèrent; il les accompagna jusqu'à la porte de l'étude et elles le quittèrent sans qu'il eût invité Suzanne à revenir.

La jeune fille avait le cœur gonflé.

— Comme il est changé, se disait-elle, ce n'est plus le même homme.

Où, M. Verneuil n'était plus le même. Devenu un homme comme tant d'autres, égoïste et ne pensant qu'à s'enrichir, il venait de faire un mariage d'argent après un premier mariage d'amour.

Et, d'ailleurs, maintenant que la marraine n'était plus là, que lui importait l'orpheline?

Berthe n'osa pas exprimer à sa sœur la surprise que lui avait causé la froideur et l'indifférence de l'huisssier; mais elle ne put s'empêcher de lui dire :

— Est-ce que tu feras souvent des visites à M. Verneuil ?

— Je ne crois pas, répondit Suzanne.

Elles retrouvèrent Félicie qui allait et venait sur le trottoir.

— Vous avez vu M. Verneuil? demanda-t-elle.

— Oui, maman, répondit Suzanne.

— Qu'est-ce qu'il vous a dit ?

— Oh! des paroles banales comme il en pourrait dire à n'importe qui et qui ne m'ont pas encouragée à revenir le voir.

— Quoi, il t'a mal reçue ?

— Non, pas mal; mais pas comme je pouvais l'espérer. Si jamais nous étions dans la peine et avions besoin de l'aide de quelqu'un, ce n'est plus à M. Verneuil que je m'adresserais.

Italie. — M. Peiroleiri, ministre d'Italie à Berne, a été nommé sénateur.

Espagne. — La reine régente a visité l'Exposition historique.

Pendant qu'elle examinait un obus, devant la façade de l'Exposition, une cartouche de fulminate a éclaté et blessé légèrement le général qui l'accompagnait.

CANTON DE FRIBOURG

A propos de la future Banque de Fribourg.

Le Grand Conseil va incessamment délibérer sur le projet de loi qui lui a été transmis par le Conseil d'Etat relativement à l'institution de la Banque de Fribourg.

Jetons un rapide coup d'œil critique sur ce projet, non point, qu'on le sache bien, par esprit de dénigrement, mais bien parce qu'il nous paraît que, dans une question qui peut devenir si grosse en bons ou en mauvais résultats, c'est le devoir, même des plus humbles luminaires, de chercher à faire un peu de lumière.

La première critique que nous formulerons est celle-ci : Pourquoi ce titre de *Banque de Fribourg* ?

L'institution en vue est fondée uniquement avec l'argent de l'Etat, toutes les opérations qu'elle fera seront couvertes par la garantie de l'Etat; dans ces conditions, il nous paraît au moins logique de baptiser cette nouvelle banque ou *Banque cantonale fribourgeoise* ou *Banque de l'Etat de Fribourg*.

Banque de Fribourg? — Il n'y a rien de précis dans cette appellation; la première société financière pourrait prendre ce titre; et, en outre, on peut aussi bien croire qu'il s'agit ici d'une banque de la ville de Fribourg que d'une banque du canton. On voit d'emblée l'importance qu'il y a, pour la confiance que les clients étrangers, ou autres, sont disposés à donner à ce nouvel établissement, combien il est important, au point de vue du crédit absolu dont la nouvelle banque a besoin pour prospérer, combien il est important de lui donner un nom qui représente vraiment et intégralement sa nature, ses ressources, les garanties qu'elle est à même d'offrir à ses clients.

Il est vrai de dire que nombreux sont ceux qui doutent que ce soit l'amour des finances publiques et, partant, du peuple, qui ait motivé la fondation de cette nouvelle institution d'Etat. D'aucuns flairent des dessous qu'on ne veut pas dire; des intentions qu'on ne peut avouer et cela, en premier lieu, parce qu'ils n'ont pas et ne parviennent pas à découvrir les raisons qui ont empêché de verser purement et simplement les 15 millions empruntés à l'un des établissements déjà existants, avec la mission de les prêter au 4 %, absolument comme va le faire la Banque de Fribourg, mais avec cette différence : c'est que le budget de l'Etat n'aurait pas eu à pourvoir en sus aux traitements des directeurs, des employés, etc., etc. Ça aurait peut-être permis de mettre un peu plus de foin dans le râtelier, mais il est vrai qu'il y aurait peut-être eu moins de compères ou compagnons pour y manger.

Passant à l'examen des différents articles du pro-

— Tu le disais si bon!

— Il l'était. Mais la mort brise bien des choses. Hélas! pour lui comme moi, ma marraine n'est plus.

— C'est bien, dit la mère tristement, ne nous occupons plus de M. Verneuil, et pénétrons-nous de plus en plus de cette vérité que, dans la vie, il ne faut compter que sur soi-même.

Elles rentrèrent à leur hôtel, et cette deuxième journée, si joyeusement commencée, s'acheva dans une tristesse qui pesait lourdement sur elles.

Néanmoins, elles ne se sentaient point découragées. Il fallait bien s'attendre à des mécomptes, puisque la vie est semée d'obstacles et de désillusions.

Cependant elles ne pouvaient pas rester longtemps oisives; à Paris l'argent se dépense vite et elles tenaient à ménager leurs ressources. Il fallait chercher de l'ouvrage, en trouver et travailler; cela s'imposait.

— Si, d'ici à quelques jours, dit Félicie, nous n'avons pas trouvé d'ouvrage, nous retournerons à Manerville.

Les deux sœurs échangeaient un rapide regard.

— Retourner là-bas! s'écria Berthe, mais qu'est-ce que diraient les gens? On se moquerait joliment de nous.

— D'ailleurs, ajouta Suzanne, nous trouverons toujours bien, à Paris, quelque chose à faire.

— Je le souhaite aussi ardemment que vous, mes chéries; mon Dieu, si j'ai des craintes, c'est à cause de vous. Moi, je peux souffrir, mais vous!... Oh! je mourrais de douleur si je vous voyais dans la misère!

— Allons, maman, rassure-toi, nous trouverons de l'ouvrage.

(A suivre.)

jet, le cinquième

Il est ainsi co

« Art. 5. — I

de l'impôt sur le

> Les obligati

crits par la Ban

gistrement et de

> Les créance

tions hypothéca

pôt sur les capit

propriété de la

Il nous paraît

erreur au point

vue démocratique

nous paraît avo

juste, en son pri

nomie nationale

ces ressources é

des caisses de l'

paye à lui-même

veut exploiter p

Mais la quest

L'Etat, en ou

fait en quelque

il est une des

faisant réciproq

ou pour des aut

jeu dans la part

son affaire; mai

cartes, d'oblige

frais de la parti

de prérogatives

avec nos institut

Un exemple,

mieux compré

pratique consid

Supposons un

quelconque, se

il lui convient

de favoriser « s

qu'un droit ne s

ailleurs sur les

bitera; que sur

cartes non timbr

ventions à la loi

locaux, nulle su

Dans ces con

benéfiques; nulle

et à meilleur m

de l'Etat, par

aubergistes ava

sans rien dire e

rent sans protes

Mises

Mardi 29

matin, la commune

par voie de mises

ions, 400 billes et

situés sur le bord

Enney, le 21 no

783]

Mises

Lundi 28

Créruz vendra en

foyard et sapin,

foyard, 20 carron

ros de belles plau

Rendez-vous

communs, en des

du matin.

Créruz, le 23 n

765]

Mise

Lundi le 2

précise après mid

ques, à l'auberger

gny, les bois suiv

près de la ferme

(commune de Gr

143 billons de s

29 de tilleul, 6 d

les (de 8 stères)

quartiers de foy

300 d'écorce.

Fribourg, le 2

766]

No

Commer

Son. avo

TOURTE

Ma

spéciale

Graine

Le tout

PRE

J. CROTT

mistre d'Italie à Berne, a visité l'Exposition, devant la fatouche de fulminate général qui l'accompa-

Fribourg

Structure Banque

amment délibérer sur l'avis par le Conseil d'administration de la Banque de

critique sur ce projet, par esprit de dénigrement paraît que, dans ce qui est en bons ou mauvais, même des plus cher à faire un peu de

nous formulerons est la Banque de Fribourg? l'idée uniquement avec les opérations qu'elle fera de l'Etat; dans ces cas au moins logique de la Banque cantonale de l'Etat de Fribourg.

l n'y a rien de précis dans la dernière société financière en outre, on peut aussi dire que la banque de la ville de Fribourg. On voit d'ailleurs la confiance que les habitants ont donnée à la banque il est important, surtout dans la nouvelle ville, combien il est important, qui représente vraiment, ses ressources, les offrir à ses clients.

mbreux sont ceux qui des finances publiques ont motivé la fondation de l'Etat. D'aucuns flairent sans dire; des intentions en premier lieu, parce qu'ils ne peuvent pas à découvrir de verser purement et empruntés à l'un des établissements la mission de les comme va le faire la différence: c'est tout disposés à donner à la confiance que les habitants ont donnée à la banque il est important, surtout dans la nouvelle ville, combien il est important, qui représente vraiment, ses ressources, les offrir à ses clients.

mbreux sont ceux qui des finances publiques ont motivé la fondation de l'Etat. D'aucuns flairent sans dire; des intentions en premier lieu, parce qu'ils ne peuvent pas à découvrir de verser purement et empruntés à l'un des établissements la mission de les comme va le faire la différence: c'est tout disposés à donner à la confiance que les habitants ont donnée à la banque il est important, surtout dans la nouvelle ville, combien il est important, qui représente vraiment, ses ressources, les offrir à ses clients.

érents articles du projet, mais il est vrai qu'il de compères ou compa-

le bien des choses. Hélas! n'est plus. ment, ne nous occupons pas-nous de plus en plus de ce faut compter que sur soi-

et cette deuxième journée, ne va dans une tristesse qui t point découragées. décomptes, puisque la vie est me.

as rester longtemps oisives; et elles tenaient à ménager er de l'ouvrage, en trouver

it Félicie, nous n'avons pas ons à Manerville. rapide regard. erthe, mais qu'est-ce que di-joliment de nous.

nous trouverons toujours re. ment que vous, mes chéries; est à cause de vous. Moi, je mourrais de douleur si je

i, nous trouverons de l'ou-

jet, le cinquième attire en premier lieu notre attention.

Il est ainsi conçu : « Art. 5. — La Banque de Fribourg est exempte de l'impôt sur le revenu.

Les obligations, reconnaissances et billets souscrits par la Banque sont exempts des droits d'enregistrement et de timbre.

Les créances actives, à l'exception des obligations hypothécaires, ne sont pas assujetties à l'impôt sur les capitaux, aussi longtemps qu'elles sont la propriété de la Banque.

Il nous paraît que cette exemption est une grosse erreur au point de vue économique et au point de vue démocratique. En rédigeant ce projet, son auteur nous paraît avoir fait ce raisonnement parfaitement juste, en son principe, mais encore plus faux, en économie nationale: les impôts, le timbre etc., toutes ces ressources étant destinées à fournir aux besoins des caisses de l'Etat, il serait absurde que l'Etat se paye à lui-même un impôt sur les entreprises qu'il veut exploiter personnellement.

Mais la question est tout autre.

L'Etat, en ouvrant les bureaux d'une banque, se fait en quelque sorte particulier; il n'est plus l'Etat: il est une des unités dans le total des banquiers se faisant réciproquement concurrence; pour des raisons ou pour des autres, il lui convient de mettre son enjeu dans la partie ouverte à tous de la banque: c'est son affaire; mais il n'a pas le droit de biseauter les cartes, d'obliger ses concurrents à payer tous les frais de la partie, et de s'en exempter, lui, au nom de prérogatives tyranniques en complet désaccord avec nos institutions démocratiques.

Un exemple, pris dans une autre profession, fera mieux comprendre cette théorie d'une importance pratique considérable.

Supposons un instant que l'Etat, pour une raison quelconque, se décide à se faire aubergiste, comme il lui convient aujourd'hui de se faire banquier. Afin de favoriser « sa petite commerce », il décrète qu'au lieu d'un droit ne sera acquitté par lui à la frontière ou ailleurs sur les vins et liqueurs qu'il achètera et débitera; que sur ses tapis verts, on jouera avec des cartes non timbrées et que, s'il se commet des contraventions à la loi sur la police des auberges dans ses locaux, nulle suite ne pourra y être donnée.

Dans ces conditions, il réalisera, certes, de beaux bénéfices; nulle part, on ne se grisera mieux, plus vite et à meilleur marché qu'à l'auberge de Fribourg... de l'Etat, pardon; mais croyez-vous que les autres aubergistes avaleraient cette couleuvre benoîte, sans rien dire et qu'ils laisseraient faire leur concurrent sans protester?

Eh bien, qu'on vende de la soupe, du vin ou des liqueurs ou qu'on vende de l'argent, sous une forme — j'allais dire sous une sauce — quelconque, la position est la même, commercialement parlant. Sous peine de faire une concurrence déloyale à ses concurrents en banque, l'Etat Banquier n'a pas le droit de se dégrever, hors la loi, de ces frais généraux spéciaux considérés à l'art. 5 du projet que nous venons de citer: ce serait de l'exploitation et non plus de l'administration. (A suivre.)

Grand Conseil. — Présidence de M. Louis Wuilleret.

Le Grand Conseil a adopté, en premiers débats, le projet de loi modifiant l'art. 1275 du Code civil (subrogation légale des créances hypothécaires).

Brillant rapport de M. Gottofrey, qui rappelle l'histoire de cette disposition et en définit la portée par des exemples pratiques. Il cite, entre autres, les commentaires du jurisconsulte Laurent, sur l'édit de Henri IV, de mai 1609. On y voit qu'à cette époque déjà, les réductions du taux de l'intérêt rencontraient des résistances aussi opiniâtres qu'aujourd'hui.

Cette modification de l'art. 1275 du Code civil entraîne une discussion juridique à laquelle prennent part MM. Gottofrey, Weck, Renevey, Python, Chasot, Morard, Menoud, Grand. Il s'agit principalement de savoir si la subrogation entraîne l'obligation pour le créancier d'accepter, avant l'échéance, le remboursement de la dette par le nouveau débiteur.

On aborde l'examen du rapport du tribunal cantonal pour 1891.

M. Grand, rapporteur, constate que le rapport est très complet et qu'il contient actuellement beaucoup plus de renseignements qu'autrefois.

Les débats portent sur quelques observations de détail. Par exemple, la question des locaux du greffe provoque un échange d'explications entre MM. Weck, Grand, Python, Biemann, P. Aeby, Buman et Gottofrey.

M. Grand rend l'assemblée attentive aux renseignements que donne le rapport du tribunal cantonal sur le nombre des tribunaux inférieurs contre lesquels les recours ont été admis.

L'honorable rapporteur, prenant occasion d'une observation de M. Reichlen, exprime le vœu que des instructions soient données au ministère public pour qu'il se montre moins intraitable envers de malheureux délinquants, accusés d'avoir cueilli un peu de bois, en hiver, pour se chauffer.

Ces affaires minimes de travail ne devraient pas être portées devant les tribunaux, mais devraient

être arrangées en préfecture ou devant les justices de paix. Il est pénible pour les tribunaux d'avoir à condamner à la prison et à de grands frais des malheureux que la misère pousse à de légers vols de bois. C'est une question d'humanité.

Sur le rapport de M. Vonderweid, au nom de la Commission d'économie publique, on approuve les comptes de l'université pour 1891.

Route Payerne Rueyres-les-Prés.

Il est sérieusement question à Rueyres de faire de pressantes démarches auprès du gouvernement de Fribourg pour obtenir que la route Payerne-Rueyres-Grandcour soit classée dans les routes cantonales. Ce ne serait certainement pas d'orgueil, dit le Journal de Payerne, ce chemin fréquenté réclamant d'urgentes améliorations. Les relations des habitants de ce village avec ceux de Payerne n'auraient qu'à y gagner.

Société ornithologique de Fribourg. Tombola de la volière.

Liste des billets gagnants : 1, 4, 10, 27, 28, 44, 49, 64, 70, 87, 96, 105, 107, 129, 157, 162, 165, 270, 183, 202, 311, 336, 342, 353, 369, 377, 382.

Les lots peuvent être réclamés chez M. Cardinaux, instituteur à l'Orphelinat, d'ici au 30 novembre.

Bukskin, milaine sur fil, futaines, etc., de 2 fr. 10 à 8 fr. 50 par mètre — franco à domicile en tout métrage par le dépôt de fabrique F. Jelmoli, à Zurich. Echantillons par retour. [167]

Impuretés du teint,

rougeurs, feux, boutons, glandes disparaissent avec une cure de Dépuratif Golliez au brou de noix phosphate et fer. Dépuratif agréable au goût et plus actif que l'huile de foie de morue. Exigez sur chaque flacon la Marque des deux palmiers. En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50. Vente en gros : Pharmacie GOLLIEZ, Morat. [748]

Abonnements à LA GRUYERE :

SUISSE		ÉTRANGER	
1 an . . .	Fr. 4 50	1 an . . .	Fr. 9 —
6 mois . .	2 50	6 mois . .	5 —

Aucune demande d'abonnement de l'ÉTRANGER n'est prise en considération si elle n'est accompagnée de la valeur, soit 9 fr. pour l'année ou 5 fr. pour six mois, par mandat ou en timbres-poste.

Vu l'abondance des matières, notre Causerie, l'Hiver, ne sera continuée qu'au prochain numéro.

Mises de bois.

Mardi 29 courant, dès 9 heures du matin, la commune d'Enney exposera en vente, par voie de mises publiques, environ 600 billons, 400 billes et 50 moules. Ces bois sont situés sur le bord de la route cantonale. Enney, le 21 novembre 1892. Par ordre : Le Secrétaire. [763]

Mises de bois.

Lundi 28 novembre, la commune de Crésuz vendra en mises publiques: 40 moules foyard et sapin, 50 billons sapin, 70 billes foyard, 20 carrons et une vingtaine de numéros de belles plantes sur pied. Rendez-vous des miseurs au chalet des communs, en dessus du village, à 10 heures du matin. Crésuz, le 23 novembre 1892. Le Secrétaire communal. [765]

Mises de bois.

Lundi le 28 novembre, à 1 heure précise après midi, on vendra en mises publiques, à l'auberge de la Croix-Blanche, à Epagny, les bois suivants préparés par numéro, près de la ferme du Châtelet et à la Gisettaz (commune de Gruyères): 143 billons de sapin, 3 d'érable, 9 de plâne, 29 de tilleul, 6 de frêne, 58 de foyard, 4 moules (de 3 stères) de sapin, 7 de rondins, 32 de quartiers de foyard, 1200 fagots foyard et 300 d'écorce. Fribourg, le 23 novembre 1892. Pour le propriétaire : Léon Girod, gérant. [766]

Nouveau Commerce de FARINES

Son. avoine, blé comprimé. TOURTEAUX de sésame blanc. Mais et farines spécialement pour engrais. Graine et farine de lin. Le tout de première qualité. PRIX TRÈS RÉDUITS [767] J. CROTTI, négociant, Bulle.

Conférence littéraire et musicale

donnée le dimanche 27 novembre 1892, à 8 h. du soir, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle par MM. P. Huguenin, professeur, et C. Meister, directeur de musique, avec le concours gracieux de M. JEAN PIPOZ, de Charmey.

Les principaux Ranz des vaches de la Suisse, leurs origines, leur poésie spéciale, les harmonies imitatives de leur musique. PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION LITTÉRAIRE. INTERPRÉTATION LITTÉRAIRE ET MUSICALE DES RANZ DES VACHES : 1° Ranz des vaches au départ de l'Oberhasli; 2° de l'Oberland, au départ de la montagne en automne, dans l'Emmenthal; 3° des « Armaillis des Colombettes ». Analyse du sujet, puis exécution du chant par M. Pipoz.

DEUXIÈME PARTIE

4° Le Ranz des génisses de l'Oberhasli; 5° Le Ranz des vaches de Zoug; 6° du Siebenthal; 7° Le Ranz des troupeaux; 8° Le Ranz des chèvres. RÉMINISCENCE ET ÉCHO DES RANZ DES VACHES. Morceau de piano composé et exécuté par M. C. Meister.

PRIX DES PLACES: Réservées, 1 fr. 50. — Cartes d'entrée simples, 1 fr. Des cartes de places réservées sont en vente à la librairie Baudère et à l'Hôtel de Ville. La conférence commencera à 8 h. précises. — Les portes seront ouvertes dès 7 1/2 h. [764]

A LA Confiserie Castella, Place du Tilleul, BULLE RICHE ASSORTIMENT POUR Cadeaux de Saint-Nicolas ET ÉTRENNES [777]

On cherche une jeune fille de magasin ayant une bonne éducation et sachant un peu coudre. Adresser les offres écrites au bureau du journal sous chiffre S. V. [755]

A LOUER Pour le 1er janvier, une belle cave. S'adresser à Mme Vve Françoise MAZONI, à Bulle. [775]

Dimanche 27 novembre : Cassée à l'auberge d'Echarlens. Invitation cordiale. DESCHENAUX, aubergiste. [772]

Dimanche 27 novembre courant : Cassée à l'auberge de la Cigogne, à Gumfens. Invitation cordiale. TREUTHARDT, aubergiste. [762]

A vendre ou à louer: A Vuippens, une maison d'habitation avec jardin. S'adresser au bureau du journal. [770]

A vendre: 4-5000 pieds de foin et regain première qualité. — S'adresser au domestique d'écurie du St-Michel, à Bulle. [771]

On offre à louer :

A la Toulaz, un joli logement composé de 2 chambres, belle cuisine, part à la cave, au galetas, un beau carré de bon jardin. Entrée de suite. — S'informez chez Mme SUDAN-BLANC. [774]

A LOUER

A Bulle, près de la laiterie, un appartement de 4 chambres, cuisine, bûcher, cave, droit au galetas et à la buanderie. On joindrait une écurie à 2 chevaux et grange. Entrée au 1er décembre ou à volonté. S'adresser à Joseph GEISENHOF. [709]

On demande

à l'hôtel de l'Union, à Bulle, pour courant décembre, un jeune homme honnête et intelligent, sachant l'allemand, pour remplir la place de portier. Inutile de se présenter sans bonnes références. [776]

UNE BRERIS

s'est jointe au troupeau de Louis Yerly, à Rueyres-Treyfayes. Prière de la retirer dans la quinzaine moyennant désignation et contre les frais. [773]

On demande

un bon domestique d'une vingtaine d'années pour faire quelques voyages et travailler au magasin. — S'adr. au bureau du journal.

BON MARCHÉ!

Fromages maigres salés, de 1re qualité, en pièces de 15 à 25 kg., à 58 cent. le kg. Vieux fromages des Alpes mi-gras, en pièces de 15 à 30 kg., à 98 cent. le kg. Noix fraîches Fr. 44.— les 100 kg. Poires sèches du Rheintal ou poires « Krisi » 62.— » » » Poires sèches « Theiler » 52.— » » » Gros raisins secs de Cleme 53.— » » » Figs nouvelles extra belles en chapelets 40.— » » » Excellent vin rouge de l'Italie méridionale 31.— 100 litres. Barletta rouge nouveau, de 1re qual., pour coupages 31.50 » » recommande J. Winiger, (H3977Q) maison d'importation, 768] Boswyl (Argovie).

Soieries en solde

avec un rabais de 25⁰/₀, 33¹/₃⁰/₀ et 50⁰/₀ sur les prix originaux,

ainsi que des étoffes de soie noir, blanc et couleur, à partir de 85 c. jusqu'à 22 fr. 80 le mètre — en uni, rayé, quadrillé et façonné (environ 240 qualités et 2000 nuances et dessins différents).

Damas-soie	à partir de fr. 2.10 jusqu'à 20.50
Foulards-soie	> 1.50 > 6.55
Grenadines-soie	> 1.50 > 14.85
Bengalines-soie	> 2.20 > 11.60
Robes de bal soie	> — 85 > 20.50
Etoffe en soie écrue	> 16.65 > 77.50
Peluches-soie	> 1.90 > 23.65
Satin pour mascarades	> — 85 > 4.85
Dentelles-soie	> 3.15 > 67.50

etc. — Echantillons par retour. [184]
Fabrique de soieries de G. Henneberg, Zurich.

Meunerie.

Farines qualité garantie.
Farines toutes spéciales pour engrais.
Belles semoules.
Mouture soignée de maïs.
Echanges de toutes graines contre farines.
Blés rouges et noirs pour la volaille.
Tourteaux de lin et de sésame.
GROS ET DÉTAIL
Prix très réduits. [532]
Sous la CROIX-BLANCHE, à Bulle.

Médaille d'argent à l'Exposition de Fribourg.
F. Morard, tannerie, Le Bry.

Dépôt à Bulle, en face de la Promenade, ouvert le jeudi.
Tannage à façon. Commerce de cuirs en tous genres. Articles pour cordonniers et selliers. Tiges. Olouerie. Huiles et graisses.
Achat, aux plus hauts prix, de cuirs, peaux, crins, écorce, suif.
Excepté le jeudi, remettre tous les jours et à toute heure à M. PILLOUD, auberge du Tonnelier, Bulle, cuirs et peaux qu'il fera parvenir sans frais pour le vendeur. Paiement par retour du courrier. [560]

Représentant.

Une maison de commerce de vins du canton de Vaud demande, pour la Gruyère, un représentant sérieux, qui pourrait en même temps soigner un entrepôt qu'elle désire établir à Bulle.
Adresser les offres par lettre à l'imprimerie du journal sous chiffre V D 179. [743]

LAINES-COTONS-FLEURS

Couronnes mortuaires
chez les Sœurs PROGIN, en face de la Promenade, Bulle; marchandises de très bonne qualité, prix réduits. — On confectionne sur commande bas, chaussettes, gants, mitaines, bonnets, etc. [667]

Magasin POPULAIRE BULLE

MEYER-SEYDOUX & Co
offrent
pour la saison d'hiver :

- Gilets de chasse, dep. 3 50
- Couvertures de lit, > 7 25
- Manteaux flotteurs > 19 50
- Flanelle-coton impr., larg. 130 cm. > 1 55
- Milaine unie, 95 > 1 10
- Id. à carreaux 95 > 1 15
- Flanelle-coton p^r chemises > — 63
- Flanelle-laine p^r chemises > 2 30
- Drap noir pour jaquettes de dames > 6 80

Magasin POPULAIRE
Place des Alpes.
Meyer-Seydoux & Co.

A VENDRE

Vins d'Italie et d'Espagne, blancs et rouges, garantis purs, à prix réduits, défiant toute concurrence, ainsi que des vieux fromages rebut gras à 55 cent. la livre. [609]
Isidore Seydoux, Bulle.

CHOUCROUTE

de STRASBOURG et de BERNE
GROS ET DÉTAIL
chez L. & C. Barras, à Bulle. [697]
vis-à-vis du Cheval-Blanc, à Bulle.

Le véritable COGNAC FERRUGINEUX GOLLIEZ

recommandé par de nombreux médecins, est reconnu depuis 18 ans comme la préparation ferrugineuse la plus digeste et la plus active contre :

Anémie
Pâles couleurs
Manque d'appétit
Migraine
Epuisement
Mauvaises digestions
Crampes d'estomac



MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE.

Réparateur des forces
Reconstituant
Régénérateur
pour
Tempéraments affaiblis
Convalescents
Personnes délicates
Vieillards, femmes débiles

Recompensé dans les expositions universelles et internationales. Seul véritable avec la marque des deux palmiers. Dépôt général: Pharmacie GOLLIEZ, Morat. En vente en flacons de fr. 2.50 et 5 fr. dans les :

Pharmacies GAVIN, RIETER, SUDAN, à Bulle; JAMBÉ, à Châtel-Saint-Denis; ROADEY, à Romont. [134]

Grande salle de l'hôtel des Alpes, à Bulle.

Dimanche 27 novembre 1892 :

Grande représentation théâtrale

donnée par le club CONCORDIA :

GEMMA D'ARTH

ou

Destruction du château de Schwanau.

Drame historico-romantique en 5 actes et 16 tableaux, par Th. BORNHAUSER.

PERSONNAGES

Adelbert de Strausberg, bailli de Schwytz (J. Sch.); Hermann Gessler de Braunegg, bailli d'Uri (O. G.); Beringer de Landenberg d'Unterwald (J. W.); Walter Huno, riche propriétaire de montagnes (O. H.); Werner Stauffacher, frère de Gertrude (S. St.); Marti, un pêcheur (C. B.); Jean son fils (S. L.); Uli, armaiti de Walter (F. A.); Jean, le fossoyeur (F. St.); Henri (Th. G.); Kuno (O. G.); Balz (F. St.), domestiques du bailli de Strausberg; Gertrude, veuve de l'ancien landammann Conrad Hess (C. H.); Gemma, sa fille (B. L.); Martha, sa servante (F. R.); Marianna, gouvernante au château de Schwanau (R. F.).
Lieu du drame : Village d'Arth, château de Schwanau et les environs.
Epoque : 1307-1308.

Costumes de H. Meili, à Turbenthal. — Scéneries assorties.

Dans les entr'actes, musique par A. BOSSON

Le spectacle sera terminé à 6 heures.

Prix des places : Réservées, 1 fr. 50. — Premières, 1 fr. — Secondes, 60 c. Ouverture à 2 heures. — Rideau à 2³/₄ heures précises.

On peut se procurer des billets à l'avance à l'hôtel des Alpes.

Invitation cordiale.

Défense de fumer dans la salle.

LE COMITÉ [751]

EXTRAITS DE MALT du Dr G. WANDER, à Berne

Chimiquement pur. Contre les affections des organes de la respiration Fr. 1 30
Au fer. Contre la chlorose, l'anémie et la faiblesse générale 1 40
A l'iode de fer, remplaçant l'huile de foie de morue. Contre la scrofuleuse, les dartres et la syphilis 1 40
A la quinine. Contre les affections nerveuses et la fièvre. Tonique 1 70
Vermifuge. Remède très efficace, estimé pour les enfants 1 40
Contre la coqueluche. Remède très efficace 1 40
Au phosphate de chaux. Contre les affections rachitiques scrofuleuses, tuberculeuses; nourriture des enfants 1 40
Diastases à la pepsine. Remède pour la digestion 1 40
Sucre et bonbons de malt, très recherchés contre les affections catarrhales.
Ce sont les seuls produits de malt qui aient obtenu une MÉDAILLE à BRÈME 1874. [554]

Dépôts dans toutes les pharmacies de Bulle.

● A l'exposition de Zurich, diplôme de 1^{er} rang pour excellente qualité. ●

Compagnie d'assurances générales SUR LA VIE

SIÈGE SOCIAL A PARIS
Agence générale de la Gruyère :
FEIGEL & WÈBER, Bulle.
Bureau : Maison PEYRAUD, ancien hôpital. [713]

Le Dermatolip du Dr G. Wander

(meilleure huile pour le cuir) amollit le cuir le plus dur et le plus vieux, le rend souple, flexible et imperméable. Très apprécié par les chasseurs. Le meilleur enduit (moyen de graissage) pour les harnais, les bottes, les sabots de chevaux, selles, voitures, chez à Bulle.

MM. A. BOSSON,

L. KOEHLER, épicerie,

Alex. DESBIOLLES, épicerie,

Louis DESBIOLLES, droguerie,

Jambé, pharmacien, à Châtel-St-Denis. [705]

A LOUER

Chambres meublées et indépendantes pour messieurs. S'adresser au bureau du journal. [744]

Il n'y a plus à louer

à la Maison blanche que les deux plus grands logements. Entrée au 1^{er} décembre. S'adresser au notaire Menoud. [735]

Librairie de l'Université à Fribourg

Vient de paraître :

Almanach KNEIPP

POUR L'AN 1893

rédigé par M. l'abbé Kneipp,

CURÉ DE WERISHOFEN

Sur une édition française autorisée par l'auteur.

Prix : 60 c. — Par la poste : 65 c.

Nouveauté importante!

MANUEL.

DE SYSTÈME HYDROTHÉRAPIQUE

de M. l'abbé KNEIPP

par N. NEUENS

CURÉ DE BIVANGE-BERCHEN

Prix : 1 fr. 50. Par la poste : 1 fr. 60.

L'auteur a travaillé pendant quelques mois à Werishofen, sous la direction de M. l'abbé Kneipp, qui a eu la bonté d'approuver cet ouvrage important par une introduction spéciale. (A 190F)

Librairie de l'Université à Fribourg [756]

CONCENTRÉ
et les
POTAGES
MAGGI
profitent
à tout
MÉNAGE

JAMBONS!

Jambons extra fins de York, savoureux et bien fumés, de 3 à 5 kg, excellents pour cuire Fr. 1.40 le kg.
Jambons de derrière, roumanns, extra maigres, pouvant être mangés aussi crus, 1.45 le kg.
Lard tout maigre (morceaux de la poitrine) 1.45
Lard gras 1.35
Viande de bœuf cuite, sans graisse et sans os, en boîtes de 1 kg. 1.20
Viande de porc cuite > 1.15
livrés en excellente qualité à partir de 10 kg par
J. Winiger, commerce d'importation, B. suyl (Argovie). [769]

SCHOCOLAT
Suchard
SUPERIORITÉ INCONTESTÉE
PRIX MODÉRÉ SE TROUVE PARTOUT

Bulle. — Emile Jenz, imprimeur-éditeur.



PRIX DE L'AB

Pour la Suisse :

Etranger : lan, payable d

Prix du num

Ons'abonne à t de p

B

L'assur

Comment a

francs, néces

Pour parfa

nous en trou

a) dans l'u

b) dans le

c) dans le

d) dans le

e) dans les

de bétail.

L'utilisation

arriver à rap

de la taxe; e

qu'une somme

Il est vrai

13,000 fr., re

abattues pour

10,000 fr. pou

D'où il résu

125,900 fr., s

qu'il s'agit de

En temps d

tout pourrait

ment de victi

pourrait mêm

cette possibili

prudence, il y

cette maladie

plus que rare

Quant à la

à 54 centimes

nous admetto

300 fr., il en

s'élèverait, to

times par 100

Si l'on adm

duit dans la p

la cotisation

par 100 fr. de

FEUIL

PET

Les deux sou

successivement

ou moins bien r

sonnel était au

des ouvrières,

nouvelles; aille

absolument : la

aux maisons de

nes de conturièr

En général, c

commerce n'all

était inquiet : l'

treignait les dé

ler comme autre

s'estimer heureu

nes ouvrières e

entière.

Dans une ma

zanne, mais ell

pas se séparer.